MANDAT DE DÉPÔT DE GARANTIE

TRANSPOLE
BP 51009
59701 Marcq-en-Barœul Cedex
France

Transpole
Lille Métropole

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier - Ne pas compléter

Identifiant du créancier (ICS) : FR61597437061

Référence Unique du Mandat (RUM) : .....

Type de paiement : ☐ paiement récurrent/répétitif ☐ paiement ponctuel

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Transpole à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Transpole.
Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Veuillez compléter les champs marqués d'une étoile (*) :

Nom et Prénom du Payeur* .....
Ou dénomination sociale si société

Pour faciliter le traitement de votre dossier et pour recevoir vos notifications de manière électronique, merci de remplir vos coordonnées ci dessous :

Adresse Email .....

Téléphone portable .....

Numéro RCS* .....
Uniquement si société

Votre Adresse* .....

.....

Code Postal* .....

Ville* .....

Pays* .....

Téléphone fixe* .....

Merci de joindre un RIB à ce document

IBAN* (International Bank Account Number) - Numéro d'identification internationale du compte bancaire

BIC* (Bank Identifier Code) - Code International d'identification de votre banque

Nom du signataire* .....

Qualité du signataire* .....
Uniquement si société, signataire habilité

Signature(s)* : veuillez signer ici

Lieu de signature* .....

Date de signature* .....

Informations relatives à l'abonné :

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance ..... /..... /.....

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Mention CNIL : Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

MANDAT DE DÉPÔT DE GARANTIE MANDAT DE DÉPÔT DE GARANTIE MANDAT DE DÉPÔT DE GARANTIE MANDAT DE DÉPÔT DE GARANTIE